

 <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p align="center">Domaine : DROIT-ECONOMIE-GESTION</p> <p align="center">Mention : DROIT ET SCIENCE POLITIQUE</p> <p align="center">MASTER 1^{ère} Année</p> <p align="center">Spécialité : DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN</p> <p align="center">Responsable Pédagogique : <i>Mme Josiane AUVRET-FINCK</i></p>	<p align="center">Année Universitaire 2016-2017</p>
--	--	--

Organisation des enseignements

Article 1 :

Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignements capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours et/ou de travaux dirigés. Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les unités du semestre.

Les étudiants peuvent demander, au moment de l'inscription pédagogique ou, au plus tard avant le début des TD, l'autorisation au Doyen d'être **Dispensés d'assiduité aux TD** sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

Article 2 :

L'étudiant titulaire de la licence, dans le même domaine de formation, accède de droit au Master 1^{ère} année mention « Droit international et européen » pour l'obtention des 60 premiers crédits européens (décision du CEVU du 11/12/2006).

Peuvent être également admis, les étudiants titulaires de 180 crédits correspondant à un diplôme de Licence (française ou étrangère, de niveau équivalent dans les disciplines voisines, droit et relations internationales, sociologie, philosophie, histoire, géopolitique etc. ou n'ayant pas obtenu leur Licence 3 à l'UNS) sous réserve d'acceptation de leur dossier par la commission des équivalences de la mention « Droit international et européen ».

Peuvent être également admis les étudiants titulaires de 180 crédits correspondant à un diplôme de Licence (française ou étrangère, de niveau équivalent dans les disciplines voisines, droit et relations internationales, sociologie, philosophie, histoire, géopolitique etc. ou n'ayant pas obtenu leur Licence 3 à l'UNSA) sous réserve d'acceptation de leur dossier par la commission des équivalences de la mention « Droit international et européen ».

Article 3 :

UE 1 : les étudiants doivent choisir 4 enseignements obligatoires, dont 2 couplés de TD, parmi :

- *Droit international privé*
- *Fiscalité internationale et européenne*
- *Droit international du commerce (TD)*
- *Contentieux communautaire (TD)*
- *Principes comptables fondamentaux*

Ils doivent suivre TD d'Anglais ainsi que la préparation au rapport de recherche

UE 2 : les étudiants doivent choisir 3 enseignements obligatoires parmi :

- *Droit international et européen des droits de l'homme*
- *Introduction à l'intelligence économique*
- *Droit international de l'environnement*
- *Droit international des nouvelles technologies*

UE 3 : les étudiants doivent choisir 4 enseignements obligatoires, dont 2 couplés de TD, parmi :

- *Droit des financements internationaux (TD)*
- *Contentieux international (TD)*
- *Droit des affaires européennes*
- *Grands problèmes juridiques internationaux*

Ils doivent suivre TD d'Anglais ainsi que la préparation au rapport de recherche

UE 4 : les étudiants doivent choisir 3 enseignements obligatoires parmi :

- *Droit des organisations internationales*
- *Droit international et européen des ressources mnaturelles de l'énergie*
- *Droit international et européen des transports*

Contrôle des connaissances

Article 3 : La convocation aux examens se fera par voie d'affichage sur les panneaux de la faculté. Une convocation individuelle sera envoyée aux étudiants Dispensés d'assiduité.

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignements, il est organisé un contrôle des connaissances conforme à l'article 9 du présent règlement pédagogique.

Article 5 : Chaque unité d'enseignements est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues en application de l'article 4 s'effectue sans note éliminatoire.

Article 6 : Le 1^{er} semestre de la Spécialité Droit Economique et des Affaires est validé dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les unités d'enseignements.

Article 7 : Si un des deux semestres n'est pas validé en application de l'article 6, l'étudiant conserve pour la 2^{ème} session, sauf décision contraire du jury, les notes égales ou supérieures à la moyenne dans chaque unité d'enseignement non acquise et repassera les épreuves dans lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne.

L'application du principe de la compensation est automatique. Dans cette hypothèse, l'étudiant pourra valider un semestre dès lors que la moyenne générale de celui-ci est supérieure ou égale à 10.

Article 8 : Notations des épreuves d'examen

UE 1 et UE 3 : Tous les cours magistraux des 1^{er} et 2nd semestres sont notés sur 30.

Chacun des TD est sanctionné par une note de contrôle continu sur 20. Les conférences d'Anglais juridique et politique du 1^{er} comme du 2nd semestre donnent lieu à un contrôle continu noté sur 20. Elles ne sont pas créditées.

La conférence « Préparation au rapport de recherche » (1^{er} semestre) est notée sur la base d'un contrôle continu permettant d'évaluer l'avancée des travaux de l'étudiant pour son rapport de recherche (notation sur 20, non crédité).

Cette note n'est pas rattrapable en 2^{ème} session. Le rapport de recherche (2nd semestre) est noté sur 100.

UE 2 et UE 4 : Tous les cours magistraux des 1^{er} et 2nd semestres sont notés sur 20.

Article 9 : Nature et durée des épreuves

UE 1 : Les étudiants subiront quatre épreuves écrites de trois heures sur les enseignements obligatoires + une notation continue en TD d'Anglais et en préparation du rapport de recherche.

UE 2 : Les étudiants subiront trois oraux sur les matières choisies.

UE 3 : Les étudiants subiront trois épreuves écrites de trois heures sur les enseignements obligatoires. **Attention :** Le cours de *Droit des affaires européennes* donne lieu à un oral + une notation continue en TD d'Anglais + la notation terminale du rapport de recherche.

UE 4 : Les étudiants subiront deux oraux sur les matières choisies.

Article 9.1 : Des sujets spécifiques seront proposés aux étudiants dispensés d'assiduité aux TD. Ils indiqueront obligatoirement sur leurs copie d'examen la mention « dispensé(e) d'assiduité ». Ils doivent obligatoirement, dans le cadre de la préparation au rapport de recherche de l'Unité 1, prendre contact avec le chargé de conférences de méthode pour le suivi de l'avancée des travaux.

Article 10 : Bonus « Sport » facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification (max. de 0.25 points) qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre « FFSportU » peuvent bénéficier d'une bonification max. de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel il n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Article 11 : La deuxième session du semestre est organisée dans les mêmes conditions que la première. La note globale de chaque conférence de méthodes, des conférences d'« Anglais juridique et politique » comme de la préparation au rapport de recherche, déterminée lors de la première session, est maintenue inchangée pour la seconde session.

Article 12 : Les semestres se compensent entre eux. Les unités d'enseignements se compensent au sein du semestre. Les étudiants non admis au semestre conservent les unités d'enseignements acquises. Au sein d'une matière dont le résultat est inférieur à la moyenne, l'étudiant devra repasser en session 2, les épreuves hors TD dont la note est inférieure à 10. Les notes de TD sont donc reportées d'une session à l'autre.

Important : Les étudiants ajournés à l'année, après la deuxième session, **redoublent en conservant les unités acquises et repassent toutes les matières dans les unités non acquises.**

Article 13 : Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

**LE DIPLOME DE MASTER 1 NE PEUT ETRE OBTENU ET DÉLIVRÉ
QU'APRÈS VALIDATION DES 2 SEMESTRES**
Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau pédagogique des Masters 1 (Bureau 112 bis) - Avenue Doyen Louis Trotabas - 06050 Nice cedex 1

Tel : +33 04.92.15.72.01 / 11 - Courriel : master-droit@unice.fr – Web : droit.unice.fr

UE et Matières	Épreuves terminales	Notation terminale	Notation continue (TD)	Notation de l'UE	Crédits ECTS
SEMESTRE 1					
UE1 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	4 ÉCRITS			/200 (Coef. 1)	21
4 enseignements obligatoires dont 2 avec TD :					
- Droit International Privé	4 écrits de 3h chacun	/30			4
- Fiscalité Internationale		/30			4
- Droit International du Commerce + TD		/30	/20		4 + 2,5 (TD) = 6,5
- Contentieux Communautaire + TD		/30	/20		4 + 2,5 (TD) = 6,5
+ Anglais Juridique et Politique			/20		
+ Préparation au rapport de recherche			/20		
UE2 : ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	3 ORAUX			/60 (Coef. 1)	9
3 enseignements optionnels au choix parmi :					
- Droit International et Européen des Droits de l'Homme	3 oraux	/20			3
- Introduction à l'Intelligence Économique		/20			3
- Droit International de l'Environnement		/20			3
- Droit International des Nouvelles Technologies					
TOTAL SEMESTRE 1				/260	30
SEMESTRE 2					
UE3 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	3 ÉCRITS + 1 ORAL			/280 (Coef. 1)	24
4 enseignements obligatoires dont 2 avec TD :					
- Droit des Financements Internationaux + TD	écrit de 3h	/30	/20		4 + 2,5 (TD) = 6,5
- Contentieux International + TD	écrit de 3h	/30	/20		4 + 2,5 (TD) = 6,5
- Droit des Affaires Européennes	oral	/30			4
- Grands Problèmes Juridiques Internationaux	écrit de 3h	/30			4
+ Anglais Juridique et Politique			/20		
+ Rapport de recherche		/100			3
UE4 : ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	2 ORAUX			/40 (Coef. 1)	6
2 enseignements optionnels au choix parmi :					
- Droit des Organisations Internationales	2 oraux	/20			3
- Droit International et Européen des Ressources Naturelles et de l'Énergie		/20			3
- Droit International et Européen des Transports					
TOTAL SEMESTRE 2				/320	30